

ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN ET OBJECTIFS

ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN ET OBJECTIFS

La directive cadre sur l'eau fixe un objectif de résultats qui est d'atteindre le bon état pour tous les milieux aquatiques en 2015 sauf exemption motivée qui autorise un report de délai à 2021 ou 2027 et/ou un objectif moins strict pour un des paramètres.

L'état d'une masse d'eau est qualifié par l'état écologique et chimique pour les eaux superficielles et l'état quantitatif et chimique pour les eaux souterraines. C'est un indicateur synthétique, estimé selon une méthode précise, qui repose sur un ensemble fini de paramètres calibrés au niveau européen de façon à éviter les distorsions entre Etats-membres (paramètres sur la physico chimie, la biologie, les substances chimiques). Certains de ces paramètres sont également adaptés en fonction des hydroécorégions pour rendre compte au plus près des contextes régionaux (exemple de l'indice hydrobiologique dont les notes sont adaptées pour la montagne, la plaine, ...).

La qualification de l'état des eaux est effectuée, à l'échelle de la masse d'eau et sur la base d'une méthode nationale, d'après des paramètres mesurés dans le cadre du programme de surveillance. Ce programme repose sur un réseau de stations non exhaustif des masses d'eau mais représentatif. Il prend en compte aussi une appréciation du niveau des pressions physiques pour qualifier le très bon état. Cette appréciation globale ne rend pas compte de variations de l'état des milieux localisées dans l'espace ou limitées dans le temps. Toutefois cela ne signifie pas que les actions dans le bassin ignorent les phénomènes de dégradation temporaire.

La directive fixe par ailleurs une obligation d'estimer le risque de non atteinte des objectifs à chaque cycle de gestion. Les données d'état du milieu mesurées ne pouvant être prédites à un horizon futur, l'appréciation du risque est effectuée d'après une estimation du niveau des pressions et de leur évolution prévisible au cours du cycle de gestion suivant. Cette méthode, couplée à une appréciation empirique ou formalisée de la relation pression-impact-état, assure le raisonnement le plus robuste pour fixer les objectifs à atteindre pour chaque masse d'eau. Ces derniers ont été définis en tenant compte des mesures nécessaires à mettre en œuvre en réponse aux pressions identifiées mais aussi des capacités techniques et économiques à atteindre ces objectifs.

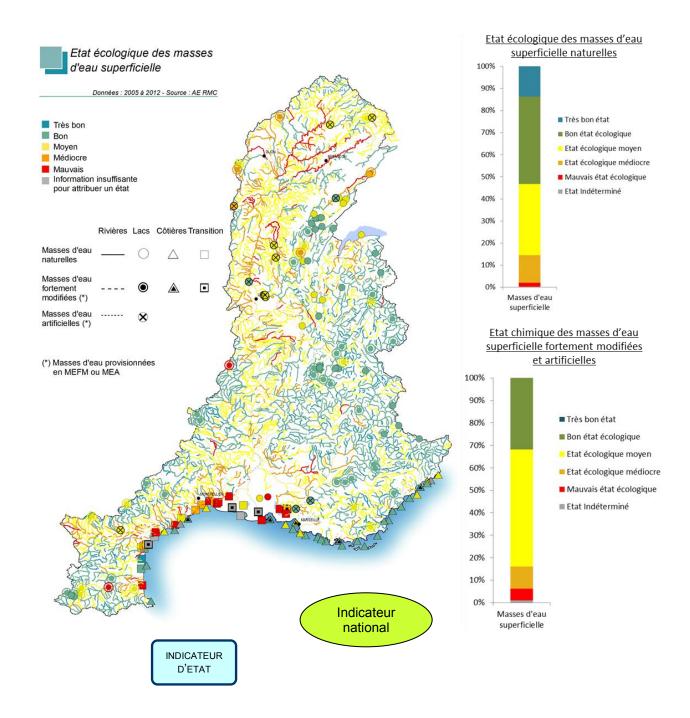
L'actualisation a été effectuée dans le cadre de l'état des lieux 2013. Le nouvel état des masses d'eau a été réalisé avec des données de la surveillance 2010-2011 pour les masses d'eau disposant d'un site de mesure, et à partir d'une extrapolation basée sur l'incidence écologique la plus probable de la connaissance des pressions connues en 2013, qui ont servi à actualiser le présent état des lieux, pour celles n'en disposant pas. Il est à rappeler que l'état se distingue du risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE 2021) qui est une projection de l'incidence des pressions à l'horizon 2021 qui peut être liée à l'évolution de certaines forces motrices dont la démographie principale force motrice du bassin qui entraine des accroissements des pressions de pollution et de prélèvement d'eau. L'effectif de masses d'eau à risques peut donc être supérieur à celui des masses d'eau en bon et très bon état.

Les cartes des objectifs sont inchangées restant la référence jusqu'en 2015.

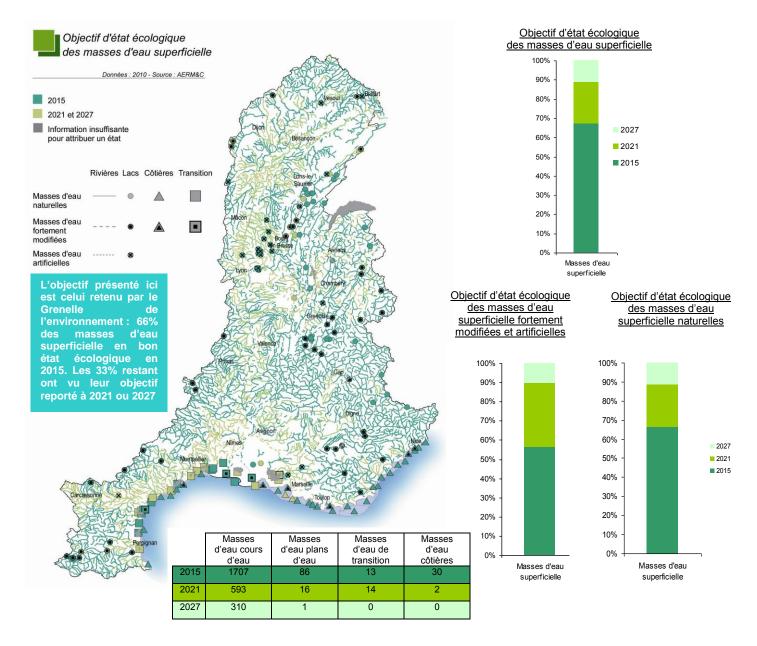
Les nouvelles statistiques complètes sont fournies pour le bassin dans le tableau ci-après.

	% de masses d'eau en bon état	
Catégories de masses d'eau	Etat écologique ou quantitatif Valeur précédente (X)	Etat chimique Valeur précédente (X)
Eaux superficielles	51 (52)	99 (67)
Eaux côtières	69 (72)	69 (84)
Eaux de transition	11 (11)	15 (78)
Eaux souterraines	88 (91)	82 (80)

Voir les cartes pages suivantes pour plus de détails et d'explications.



On constate que l'état écologique des masses d'eau calculé avec les données 2010-2011 n'a pas évolué de façon significative par rapport à 2009. Cependant, des progrès très significatifs ont été enregistrés sur certains compartiments. Pour exemple, la mise aux normes des équipements d'épuration abaisse le niveau des pollutions par les matières organiques et azotées ; la restauration physique et de la continuité améliorent la qualité des communautés de poissons et d'invertébrés. Les progrès deviendront beaucoup plus nets dès qu'il y aura concomitance des avancées sur différents problèmes.



66% des masses d'eau superficielle ont un objectif de bon état (ou bon potentiel) écologique en 2015, ce qui est cohérent avec l'objectif national fixé lors du Grenelle de l'environnement de 2007.

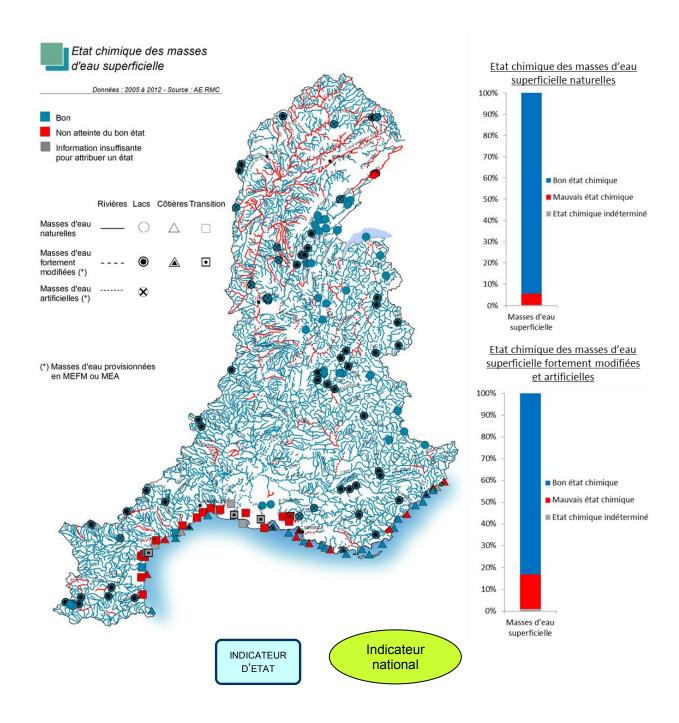
Pour les cours d'eau, un objectif d'atteinte du bon état (ou bon potentiel) écologique en 2015 a été fixé pour 66% des masses d'eau. Les principaux motifs de report de l'atteinte de l'objectif à échéance 2021 ou 2027 sont liés à des pressions dues à des dégradations physiques (dans 73% des cas), à des pressions de pollution par les pesticides (59% des cas) ou par les nutriments (44% des cas).

Pour les plans d'eau, un objectif d'atteinte du bon état (ou bon potentiel) écologique en 2015 a été fixé pour 84% des masses d'eau. Les motifs de report sont dans 59% des cas liés à un manque de données et de connaissances sur le plan d'eau.

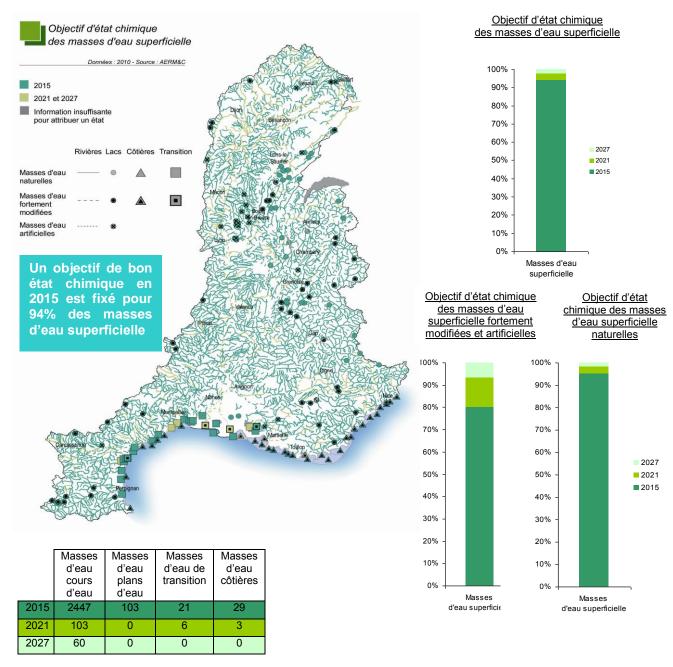
Le confinement des eaux de transition, réceptacles des eaux du bassin versant, et le faible renouvellement des eaux expliquent l'objectif d'atteinte du bon état (ou bon potentiel) écologique en 2015 fixé pour 48% des masses d'eau, avec 55 % des reports d'échéance prévus justifiés par la présence de nutriments et ou de pesticides.

Un objectif de bon état (ou bon potentiel) écologique en 2015 a été fixé pour 93% des masses d'eau côtières.





L'état chimique montre une amélioration importante pour les eaux superficielles (cours d'eau, plans d'eau) qui est due au fait qu'en 2009 une part de masses d'eau avaient été qualifiées en état indéterminé ce qui n'est plus le cas en 2013.



Un objectif de bon état chimique en 2015 est visé pour 94% des masses d'eau superficielle. Il a été retenu au niveau national de demander un report de délai à 2027 pour toutes les masses d'eau contaminées par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et à 2021 pour les masses d'eau contaminées par le Di(2-EthylHexyl) phtalate (DEHP).

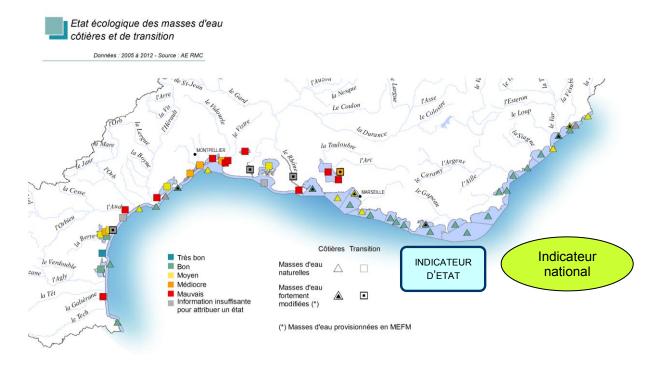
Pour les cours d'eau, un objectif de bon état chimique en 2015 est visé pour 94% des masses d'eau.

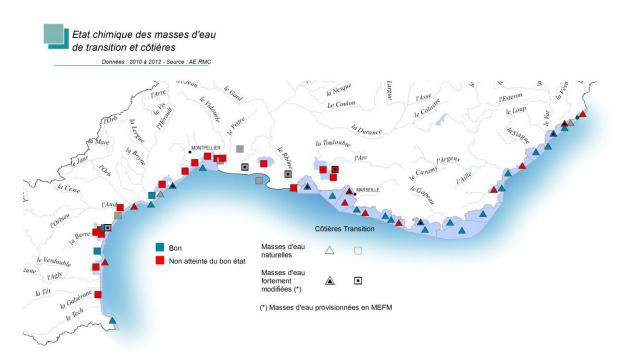
Tous les plans d'eau ont un objectif de bon état chimique en 2015. 91% des masses d'eau côtières et 78% des masses d'eau de transition ont un objectif

91% des masses d'eau côtières et 78% des masses d'eau de transition ont un objectif de bon état chimique en 2015.



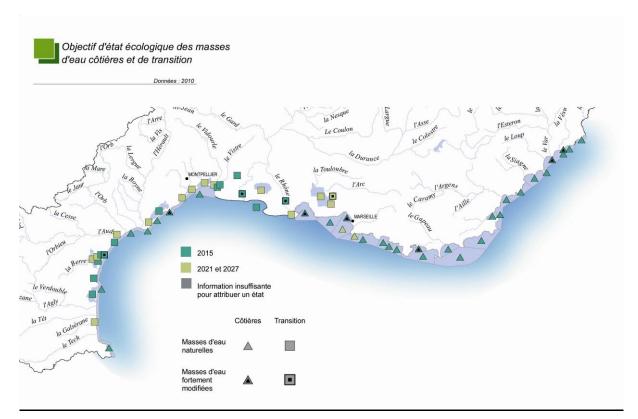
Etat écologique et chimique des masses d'eau côtières et de transition





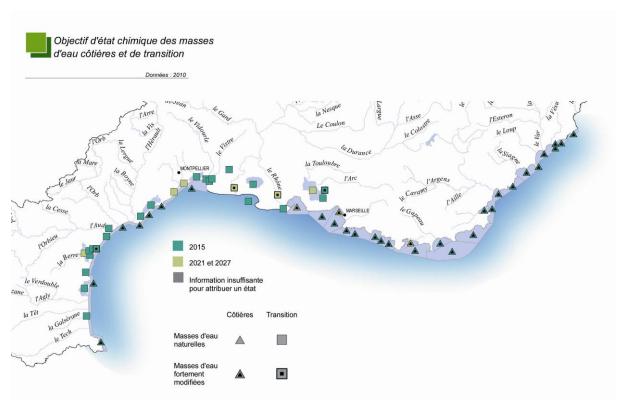
Pour les eaux côtières, la variation de l'état chimique est due à une détection erratique de la présence de pesticides en particulier de l'endosulfan très difficile à détecter et parfois en limite de seuil analytique.

Pour les eaux de transition, l'accumulation de nouvelles données est à l'origine de la détection de nouvelles situations dégradées.

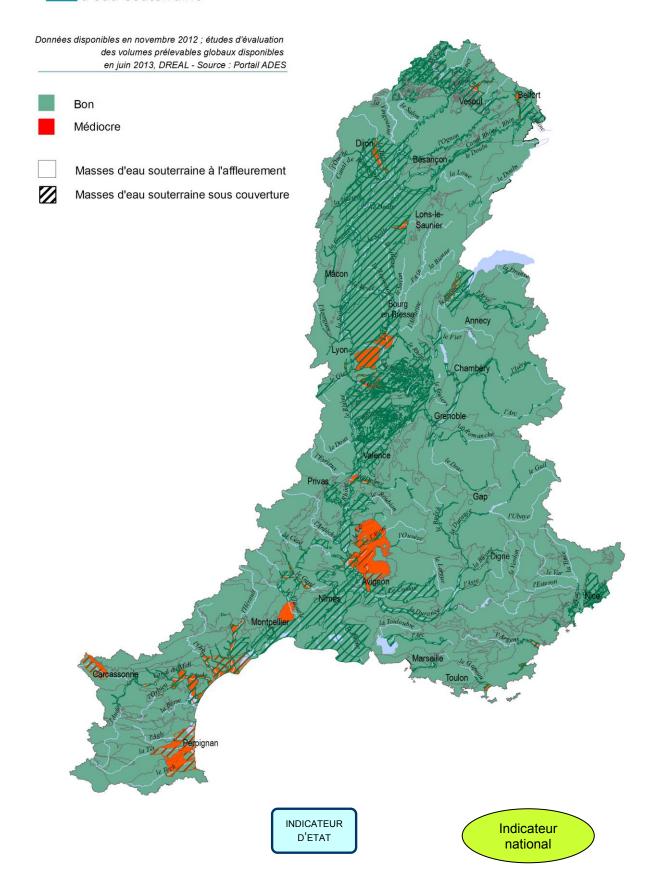


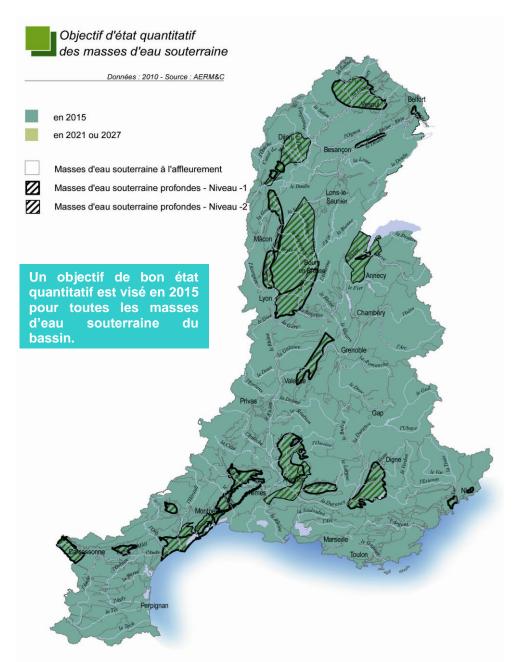
Le confinement des eaux de transition, réceptacles des eaux du bassin versant, et le faible renouvellement des eaux expliquent l'objectif d'atteinte du bon état écologique en 2015 fixé pour 48% des masses d'eau, avec 55 % des reports d'échéance prévus justifiés par la présence de nutriments et / ou de pesticides.

Un objectif de bon état écologique en 2015 a été fixé pour 93% des masses d'eau côtières.



91% des masses d'eau côtières et 78% des masses d'eau de transition ont un objectif de bon état chimique en 2015.



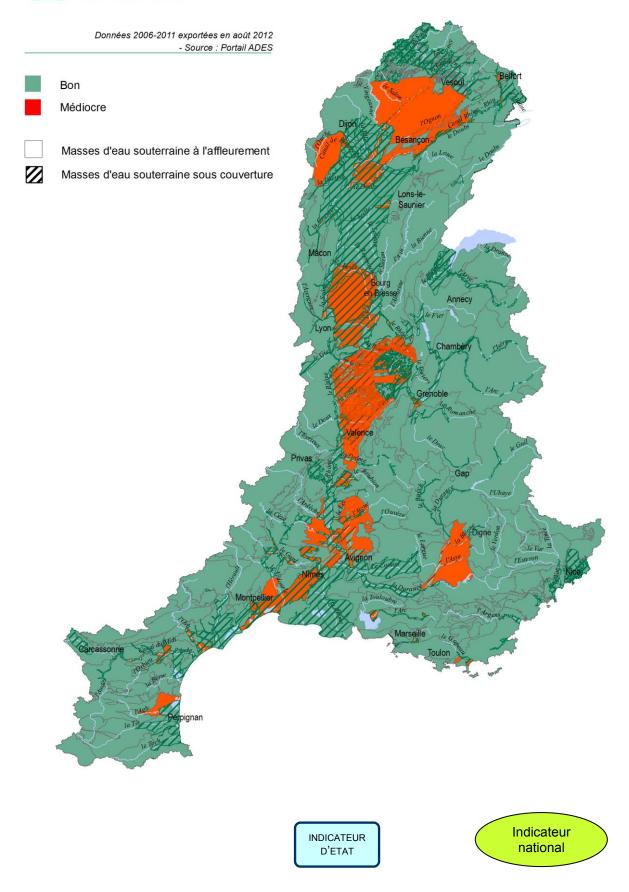


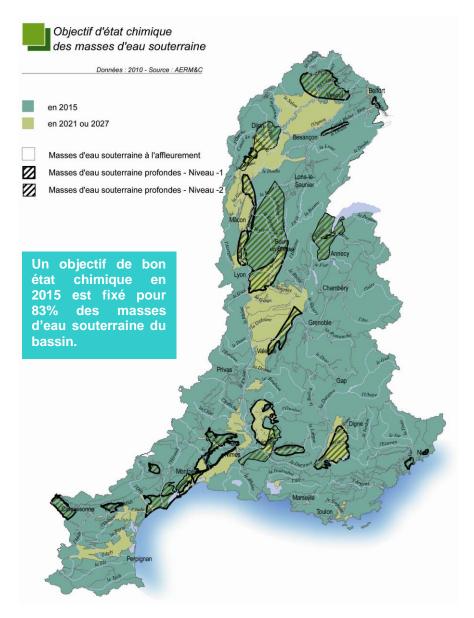
Cet objectif ne doit pas masquer les difficultés qui risquent de subsister dans certains secteurs représentant moins de 20% de la masse d'eau et ainsi ne remettant pas en cause l'objectif de l'ensemble de la masse d'eau.

Par ailleurs, un besoin d'amélioration des connaissances est identifié et concerne notamment les échanges et interfaces avec les autres milieux.



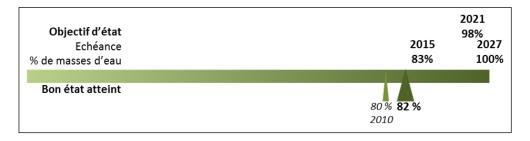
Etat chimique des masses d'eau souterraine





Il est cependant nécessaire de nuancer ce constat. En effet, 15% des masses d'eau ayant un objectif de bon état chimique en 2015 présentent un ou plusieurs secteurs dégradés dont l'atteinte du bon état pour cette échéance n'est pas possible. Ces secteurs dégradés représentent moins de 20% de la superficie de la masse d'eau et ne remettent donc pas en cause l'objectif d'atteinte de bon état chimique en 2015.

Par ailleurs, un besoin d'amélioration des connaissances est identifié et concerne notamment le temps de réponse et les échanges et interfaces avec les autres milieux.

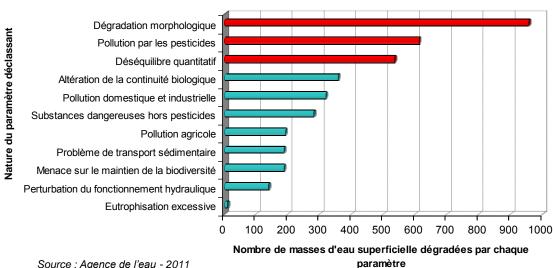


Principales causes de déclassement des eaux superficielles et souterraines

La dégradation morphologique des cours d'eau, la pollution par les pesticides ainsi que le déséquilibre quantitatif ressortent comme les principaux problèmes à traiter. Ces problèmes, qualifiés il y a quelques années encore d'émergents, apparaissent aujourd'hui comme les principales causes de déclassement des eaux superficielles. Un effort particulier devra être mené dans les années à venir pour mettre en œuvre les mesures qui permettent de les résoudre même si cela nécessite souvent des investissements lourds financièrement et des changements conséquents dans nos pratiques. Ceci intervenant dans un contexte de changement climatique où la ressource en eau risque de se raréfier.

A noter que la pollution domestique et industrielle ne ressort qu'en 5 ème position des principales causes de déclassement des eaux superficielles. Toutefois, cette problématique est sans doute sous estimée. En effet seules ont été comptabilisées ici les mesures à mettre en œuvre au delà de la directive eaux résiduaires urbaines. Or même si la mise aux normes des stations d'épuration des collectivités urbaines (échéances de 1998 et 2000) est quasiment achevée, un effort important devra encore être réalisé dans les années à venir afin de finaliser la mise aux normes des systèmes de traitement de plus petite capacité (échéances 2005).

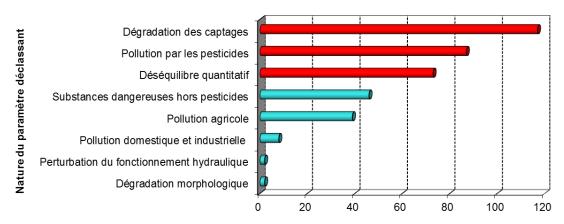
Principales causes de déclassement des masses d'eau superficielle



Source: Agence de l'eau - 2011

Pour les eaux souterraines, les problèmes à l'origine de risques pour la santé constituent sans surprise la première préoccupation. En complément des dispositifs réglementaires existants, ils recouvrent en fait un certain nombre de mesures qui visent à améliorer la connaissance des principales pressions polluantes (nature, source, flux) et des transferts de pollution, la caractérisation du fonctionnement hydrodynamique des aires d'alimentation de captages ... Ceci est cohérent avec le manque de connaissance évoqué au niveau des cartes d'état. Les autres problèmes dominants sont communs avec les eaux superficielles à savoir la pollution par les pesticides et le déséquilibre quantitatif.

Principales causes de déclassement des masses d'eau souterraines



Source : Agence de l'eau - 2011

Nombre de masses d'eau souterraines dégradées par chaque paramètre